



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5114006

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12352
N/REF : 2/11/2025 0H26 C:004111 I:17302
V/REF : Contrat N°012352 du 01/11/2025

MR MAISON François

**22 RUE DU PRE D'AVRIL
ANNECY LE VIEUX
74940 ANNECY**

IMMEUBLE : LA ROSELIERE
431 AVENUE DE CAMARGUE
30240 LE GRAU DU ROI

Grau du roi, le 14 Novembre 2025

Référence Marché : NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 431 AVENUE DE CAMARGUE - IMMEUBLE LA ROSELIERE MR MAISON 06 12685560
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. F MAISON

ENTRETIEN RÉALISÉ LE 05/11/2025

MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN SPECIALISE EQUIPE DE SON VEHICULE
ATELIER

L'ENTRETIEN ANNUEL, COMPRENANT :
VÉRIFICATION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'APPAREIL
- LE CONTROLE DE LA PRESSION
- LA VERIFICATION DE L'ETANCHEITE DU CIRCUIT FRIGORIFIQUE COMPRENANT
LE COMPRESSEUR, LE CONDENSEUR ET L'ÉVAPORATEUR,
CONTRÔLE DE LA POMPE A CHALEUR (COMPRESSEUR, VENTILATEUR, ETC.)
CONTRÔLE DES CONNEXIONS ÉLECTRIQUES ET DES SÉCURITÉS
VÉRIFICATION ET NETTOYAGE DU CONDENSEUR ET DE L'ÉVAPORATEUR
CONTRÔLE DU NIVEAU SONORE
VÉRIFICATION DE L'ANODE (SI ANODE MAGNÉSIUM) ET REMPLACEMENT SI
NÉCESSAIRE
CONTRÔLE DE LA CUVE, DES JOINTS ET DE L'ÉTANCHÉITÉ
MESURE DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES
CONSEILS D'UTILISATION ET RECOMMANDATIONS
DELIVRANCE DE L'ATTESTATION D'ENTRETIEN

1 VISITE ANNUELLE

OBSERVATIONS : FACTURE DE 110€ PAYEE PAR CHEQUE N°6230165 SUR LA BANQUE CREDIT AGRICOL
DES SAVOIE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5114006

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Prix de base du contrat : 100,00

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien Chauffe-eau Thermodynamique	1/AN	100,00	100,00
TOTAL H.T.				100,00
T.V.A. a 10,00%				10,00
TOTAL T.T.C.En EURO				110,00

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN